



LEGENDE

- Contour de commune
- Infrastructure**
 - Autoroute
 - Route Départementale
- Classement sonore des voies par catégories**
 - Catégories : 1
 - Catégories : 2
 - Catégories : 3

Voies Bruyantes - Secteur de bruit

Les infrastructures de transports terrestres sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent, Un secteur affecté par le bruit est défini autour de chaque infrastructure classée.

Quelles sont les infrastructures concernées ?

- les routes et rues écoulant plus de 5000 véhicules par jour,
- les voies de chemin de fer interurbaines de plus de 50 trains par jour,
- les voies de chemin de fer urbaines de plus de 100 trains par jour,
- les voies de transports en commun en site propre de plus de 100 autobus ou rames par jour,
- les infrastructures en projet sont également concernées (dès publication de l'acte d'ouverture d'enquête publique ou inscription en emplacement réservé dans le PLU ou institution d'un projet d'intérêt général).

PRÉFET DU NORD
Liberté
Égalité
Fraternité

DDTM NORD
Direction
Départementale
des Territoires
et de la Mer du Nord

Service Etudes Planification et Analyses Territoriales / CAT / PG

Type Procédure : Elaboration
Délibération du : 12/03/21
Mise à Jour : août 2021

Sources : Gestionnaires Servitudes
© Cadastre / Pci - Dgip
carte_env_Moëuvres.ggz
Email : ddtm-sepat@nord.gouv.fr

Carte Environnementale
Pour information

Commune de
MOEVRES
59405

Carte Nuisance sonore
Infrastructure routière
Voies Bruyantes